

à observer dans leur nourriture et jusque dans leurs quêtes les règles cérémonielles de la pureté⁽¹⁾.

Les çramanes, qu'ils fussent ou non brahmanes d'origine, s'étaient au contraire affranchis de ces derniers liens : aucune autorité révélée ne pesait sur leurs consciences, aucune pratique ne les assujettissait, aucun préjugé social ne venait troubler l'absolue égalité des disciples au sein de la communauté, à la différence d'ancienneté près, ni leur parfaite équanimité à l'égard des

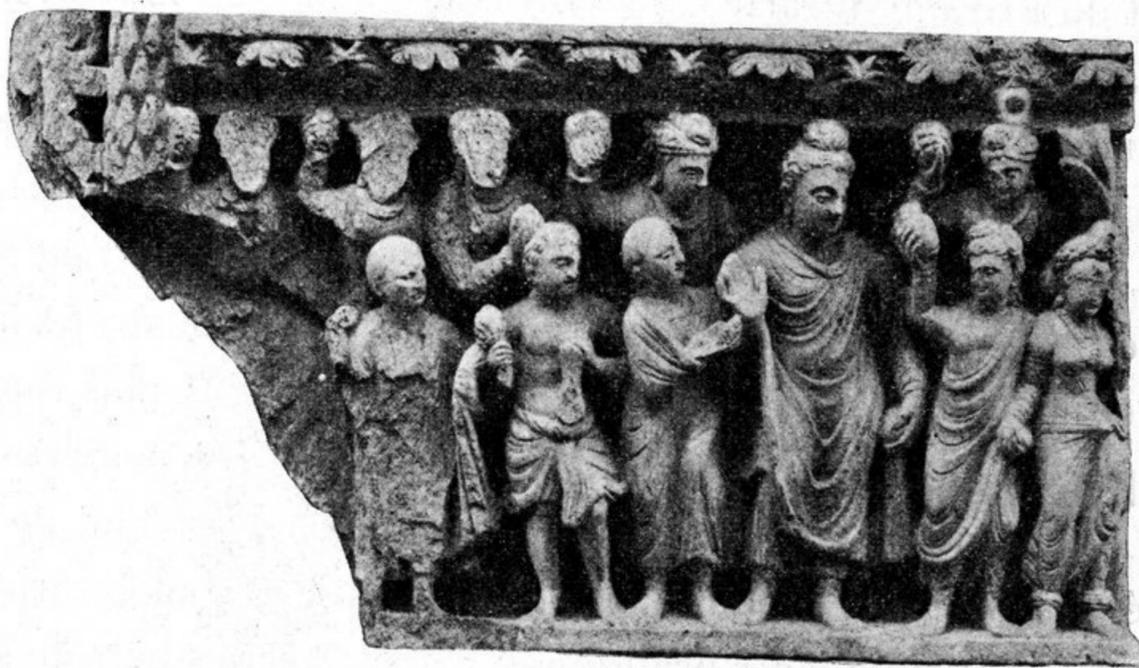


FIG. 433. — LA PROPOSITION DE MĀKANDIKA.
Musée de Peshawar. Provenant de Sahri-Bahlol (1907).
Cf. A.S.I., Ann. Rep. 1906-1907, pl. XXXI b.

diverses castes⁽²⁾. Leurs représentants les plus notables sont naturellement pour nous ceux que les non-croyants appelaient le « Çramaṇa Gautama », c'est-à-dire le Buddha, et les « Çramaṇas disciples du fils des Çākya », c'est-à-dire les moines bouddhistes. Mais il ne faudrait pas que leur importance éblouît nos yeux jusqu'à les aveugler sur l'existence de bien d'autres sectes, leurs contemporaines. Deux au moins d'entre elles nous sont attestées historiquement. Celle des Ājīvakas⁽³⁾ partage avec les bouddhistes, sur les

⁽¹⁾ Cf. BAUDHĀYANA, II, 10, 18, 4, 5, et MANU, VI, notamment st. 5, 9, 27, etc.

⁽²⁾ Cf. t. I, p. 500.

⁽³⁾ VOIR HOERNLE, *sub verbo*, dans *Encyclopedia of Religion and Ethics*, et D. R. BHANDARKAR, dans *Ind. Ant.*, déc. 1912.